

La participation et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors

Revisiter et renouveler les regards sur l'âge et les seniors

Synthèse du rapport du Conseil de l'âge

Le rapport du Conseil de l'âge sur la participation sociale et la contribution économique, sociale et environnementale des seniors est le fruit d'un travail mené entre septembre 2024 et juillet 2025. Il se propose de **revisiter et renouveler nos visions de l'avancée en âge et des seniors, en s'inscrivant dans une démarche de lutte contre l'âgisme**. En mettant en évidence l'importance des activités et de la contribution à l'activité économique et sociale de notre pays de la participation sociale et la contribution économique des seniors, **il invite à nuancer le préjugé de la « charge nette » qu'ils représenteraient pour notre pays** : loin de l'image passive, **les seniors (définis ici comme les personnes de 65 ans et plus) peuvent constituer de véritables moteurs d'actions collectives, acteurs essentiels de leurs entourages et communautés, et créateurs de valeur**.

La première partie du rapport dresse un portrait des profils et aspirations des seniors, et de leurs modes d'implication dans la vie sociale.

Déjà très divers aujourd'hui, ils le seront plus encore demain : **la structure de la population âgée, stable depuis le début des années 2000, évoluera significativement, avec une proportion croissante de 75 ans et plus, et davantage même de 85 ans et plus**. Si son niveau de vie a progressé au fil des générations jusqu'à présent, cette tendance sera moins vérifiée à l'avenir, avec une prévision de baisse relative de son niveau de vie moyen par rapport aux actifs. On relève une hétérogénéité des parcours au moment du départ à la retraite, où près de la moitié des nouveaux retraités voient leur niveau de vie augmenter. **Le bien-être exprimé par les seniors est comparable à celui des autres classes d'âge**, sans dégradation sensible après la retraite, et la satisfaction liée au temps disponible est même la plus élevée chez les 65 ans et plus.



En termes d'activités, **les personnes âgées de plus de 65 ans sont majoritairement sorties de l'emploi, mais cette situation évolue sous l'effet des réformes qui repoussent l'âge effectif de départ à la retraite.** Le temps « disponible » s'accroît par rapport à la vie en emploi, mais il est de plus en plus tourné « sur soi », avec une augmentation des activités passives comme la télévision pour les plus âgés. L'aide à l'entourage a reculé depuis 1999, bien que les retraités restent des acteurs importants dans la garde des petits-enfants. **On observe un pic d'aide entre 50 et 70 ans, lié aux cycles de vie et aux besoins des générations ascendantes et descendantes.**

La deuxième partie du rapport pointe les singularités et défis de la participation sociale des seniors.

L'investissement associatif des seniors a connu une baisse structurelle depuis le milieu des années 2010, bien que la participation des plus de 75 ans ait montré un regain récent. L'engagement syndical s'érode également à tous les âges, et particulièrement chez les plus âgés. Concernant la vie politique, les seniors sont surreprésentés dans certaines fonctions électives locales (maires, présidents de conseils départementaux/régionaux) et au Sénat, même si leur proportion globale a diminué après 2020. Paradoxalement, **les seniors « inactifs » ou retraités sont sous-représentés dans les dispositifs de réserves**, notamment sanitaire, malgré leur disponibilité, **et le Conseil de l'âge appelle à des stratégies ciblées pour favoriser leur participation à ces dispositifs.**

Un des enseignements majeurs du rapport est l'effet protecteur de la participation sociale sur le recul des besoins d'aide à l'autonomie. Des études européennes, comme celles basées sur l'enquête SHARE, montrent que les seniors qui pratiquent des activités socialisées ont en moyenne des besoins d'aide à l'autonomie plus tardifs que les autres. Cependant, le rapport met en garde contre un biais de causalité inverse, les personnes déjà en bonne santé participant davantage ex ante.

Plus important encore, **la participation sociale peut aussi renforcer les inégalités sociales liées au vieillissement, car ce sont souvent les personnes en meilleure santé et issues des catégories socio-professionnelles supérieures qui participent le plus en proportion et bénéficient de ces effets protecteurs.** La participation est également influencée par le genre (elle est majoritairement masculine mais l'écart entre sexes se réduit), l'état de santé (très structurant, surtout pour les plus âgés), le statut marital et l'optimisme en l'avenir.

Le Conseil de l'âge appelle donc à promouvoir activement les diverses modalités de participation sociale et citoyenne auprès des populations où elle est plus faible (femmes, faibles diplômés/revenus, personnes avec des limitations) afin de réduire ces inégalités.

Les organisations associatives et syndicales font face à des **difficultés pour renouveler leurs adhérents et militants seniors**, en raison de l'usure issue de la vie professionnelle, du sentiment de décalage des « nouveaux » seniors avec les structures existantes et des évolutions de leurs attentes.

Pour surmonter ces freins, le rapport explore des pistes pour **repenser l'accompagnement à la participation.**

Il suggère de **renforcer les dispositifs de l'inter-régimes de retraite** pour informer et orienter les futurs ou jeunes retraités, **d'accueillir et accompagner avec plus d'attentions les nouveaux bénévoles** en tenant compte de leurs motivations et compétences, en proposant **des formats d'engagement souples pouvant être soit ponctuels, soit conduisant à des responsabilités au sein de la gouvernance**. Le renforcement du collectif et la valorisation de la dimension relationnelle sont également des leviers essentiels.

Des obstacles financiers et administratifs subsistent, notamment le manque d'incitations fiscales pour les bénévoles (à l'exception de la réduction d'impôt pour les frais engagés) et le cloisonnement des financements publics qui freine le soutien aux initiatives intergénérationnelles. **Le Conseil de l'âge propose de rendre la fiscalité du bénévolat plus juste et incitative, en couvrant la prise en charge des frais engagés par un crédit d'impôt, et en assouplissant les critères de financement des actions collectives, intergénérationnelles ou « multi-publics ».**

En matière de représentation, il est relevé que **les limites d'âge pour les mandats, notamment dans les organismes de Sécurité sociale (OSS), sont de moins en moins pertinentes** compte tenu de l'allongement des carrières et de l'espérance de vie. Le Conseil de l'âge estime qu'**une évolution est nécessaire pour permettre un premier mandat d'administrateur ou de conseiller à tout le moins jusqu'à 70 ans révolus** dans les OSS, et suggère de privilégier la limitation du nombre de mandats consécutifs plutôt. **Les limites d'âge sont des vecteurs d'âgisme et ne constituent pas le meilleur outil** pour atteindre les objectifs légitimes de renouvellement régulier des administrateurs ou de juste représentation de toutes les générations.

Enfin, la troisième partie analyse la participation sociale des seniors sous le prisme de leurs contributions économiques, sociales et environnementales.

La participation accrue des seniors au marché du travail, due notamment aux réformes des retraites, est un facteur avéré de contribution à l'augmentation du taux d'emploi, à l'augmentation de la richesse nationale et au financement de la protection sociale. Cependant, cela peut aussi réduire leur temps disponible pour d'autres formes de contributions sociales. **La consommation des ménages âgés, qui a longtemps été stable, est désormais fortement croissante après 45 ans**, en particulier la consommation marchande, et fléchit moins que par le passé après le départ à la retraite.

Les seniors détiennent un patrimoine net nettement plus élevé que les actifs, ce qui s'explique par des effets de cycle de vie mais aussi les conditions favorables qu'ils ont rencontré pendant leur vie active. Ce patrimoine est principalement composé de biens immobiliers – **il s'agit pour près de 70 % d'entre eux de leur résidence principale**. L'épargne accumulée se traduit par **des donations au bénéfice des générations plus jeunes**, les plus de 70 ans étant les ménages les plus généreux à ce titre, **le plus souvent en faveur de leurs enfants et petits-enfants**.

Au-delà de leur poids dans la consommation totale et les transferts alimentant celle des générations plus jeunes, le Conseil rappelle que **la contribution des plus de 50 ans par le biais des tâches réalisées pour autrui (domestiques, aide informelle, associatives) est significative, estimée entre 0,5% et 1,9% du PIB.**



Comme le Conseil de l'âge l'a déjà démontré, **on ne peut pas juger de la situation actuelle et future des seniors à l'aune du destin des générations du baby-boom**. Jamais l'augmentation du niveau de vie par générations successives dans l'histoire de notre pays n'avait été aussi forte et rapide, jusqu'au « plafond » constaté depuis le milieu des années 1990.

La situation actuelle des retraités est donc exceptionnelle en moyenne (près de 11 % vivant néanmoins sous le seuil de pauvreté) **et leur niveau de vie élevé « transitoire »**. En dépit des effets des réformes des retraites, **ils continueront à voir leur niveau de vie progresser en termes absolus mais celui-ci baissera relativement à celui des actifs**, ce qui pourrait rendre les freins financiers à la participation encore plus aigus à l'avenir - et ce d'autant plus si le cumul emploi / retraite continue de progresser.

Par ailleurs, **l'idée que les retraités représentent une charge importante pour la solidarité nationale doit être relativisée**. Sur la base des travaux de l'Insee sur la redistribution élargie par âge, le Conseil de l'âge note que **si l'on considère les pensions de retraite comme des revenus liées à un salaire différé et non à une prestation sociale perçue**, et quand bien même les dépenses de santé sont plus importantes aux âgées élevés, **les personnes vivant en France de 65 ans et plus bénéficient autant que les plus jeunes générations de la redistribution et des services publics**.

Le rapport aborde enfin **les défis intergénérationnels de la conciliation entre transition démographique, écologique et numérique**. Les adultes plus âgés et retraités sont souvent pointés du doigt pour avoir adopté des modes de consommation non durables et négligé leur impact sur la planète. Entre 1950 et 1970, les émissions de CO2 ont fortement augmenté, du fait de la croissance économique et du développement des transports mécaniques notamment. En réduction globale depuis les années 1990, **la consommation énergétique des ménages augmente avec l'âge** (après neutralisation des effets de taille de ménage et de revenu) **en raison de dépenses à plus forte intensité carbone** (frais de santé, logements anciens).

Les seniors affichent désormais un niveau de préoccupation vis-à-vis des effets du changement climatique légèrement supérieur à la moyenne de la population. Le secteur de l'autonomie a une empreinte carbone significative et croissante, qui peut être maîtrisée en investissant dans des organisations et fonctionnements moins intenses en dépenses énergétiques. **La silver économie, axée sur les besoins des personnes âgées, est une opportunité économique pour revitaliser les territoires ruraux et périurbains**, à condition de garantir une offre de services socialisés suffisante et accessible financièrement.

Le Conseil de l'âge appelle à une loi de programmation de la transition démographique pour adapter les infrastructures et services et créer un écosystème où les trois transitions – démographique, numérique et écologique – se renforcent mutuellement, notamment en favorisant l'appropriation du numérique par les seniors pour un mode de vie plus durable et inclusif.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/>

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

